Financement de l'admission et de la formation

Admission

Ouverture du dossier	CHF 150.00
Tests d'admission *(en cas d'échec, dûs pour chaque passage)*	CHF 200.00
Total	**CHF 350.00**

Formation, financement annuel

Taxe de l'étudiant·e	CHF 2'000.00

Sur facture, CHF1'000.00 à payer avant le début de chaque semestre.

Une subvention du canton financeur est attribuée pour l'étudiant·e selon les accords AES. En l'absence de canton financeur, l'étudiant·e se verra facturer l'entier des coûts de formation.

Non inclus : coût et logis de semaines en externe, éventuel voyage d'études, livres, photocopies, déplacements

Références :

- *Règlement des admissions ESSIL*
- *Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (Accord AES)*